



Bruxelles, le 16 octobre 2018

Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté La lutte contre la pauvreté nécessite vision et ambition, pas des recettes éculées

Selon l'office belge de Statistique, en 2017, 15,9 % de la population en Belgique était considérée comme à risque de pauvreté monétaire. Il s'agit des ménages dont le revenu total disponible est inférieur à 1.139 euros par mois par personne.

Depuis quatre ans, les syndicats n'ont cessé d'interpeller le gouvernement concernant la situation de grande précarité dans laquelle se trouvent de nombreuses familles de notre pays. La communication du gouvernement a été : jobs, jobs, jobs. Or, la réalité a été : du travail temporaire pour ceux qui ont déjà un boulot mal payé.

C'est au final une politique cohérente qui doit être menée par le monde politique au lieu d'interventions idéologiques inefficaces comme le renforcement de la dégressivité des allocations de chômage décidé lors du *jobs deal* de cet été. La légèreté avec laquelle cette mesure a été prise est consternante. Celle-ci est contraire à la déclaration gouvernementale qui ne mentionnait pas le renforcement de la dégressivité mais « simplement » sa poursuite, ce qui à nos yeux était déjà très préoccupant. Il était en outre question, dans la déclaration gouvernementale, de porter les minimas des allocations sociales au niveau de la norme européenne de pauvreté. Ce relèvement, jamais obtenu, est nécessaire quand on sait qu'un chômeur sur deux est exposé à un risque de pauvreté (49,1%, contre 40,7% en 2015) notamment à cause de la précédente réforme de l'assurance chômage et que pour un chômeur isolé le montant de l'allocation minimale est inférieur de 8% à la norme européenne de pauvreté. Pour un couple avec une seule allocation minimale, cet écart atteint même 26%.

Plusieurs professeurs d'université ont rappelé dans une «carte blanche» au gouvernement qu'il n'est pas scientifiquement acquis que la réduction progressive des allocations favorise la recherche d'emploi et qu'avant de prendre cette décision, il est essentiel de bien étudier les conséquences que la mesure peut entraîner sur une population déjà en difficulté. Il est d'ailleurs avéré que la pauvreté éloigne aussi bien de l'emploi que des formations.

En effet, des allocations plus décentes permettent aux travailleurs sans emploi d'investir dans un moyen de transport, un abonnement Internet, la garde des enfants, la formation continue, les contacts sociaux et d'augmenter ainsi leurs chances de trouver un emploi stable et sécurisant ce que le marché du travail offre malheureusement de moins en moins. Sourd à tous les arguments, ce gouvernement risque une fois encore de poser un mauvais choix social et de précariser les plus fragiles de notre société qui

se verraient contraints d'accepter n'importe quel emploi. Ce nivellement par le bas contribuera *in fine* à détériorer les conditions de travail de l'ensemble des travailleurs.

La journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, ce 17 octobre, est une nouvelle fois l'occasion de rappeler à ce gouvernement qu'il manque d'ambition. Si le gouvernement veut maintenir ou améliorer la qualité de vie des personnes qui doivent se contenter d'une allocation, c'est-à-dire les travailleurs sans emploi, mais aussi les malades et les pensionnés, il doit d'abord attribuer l'entièreté du budget prévu pour l'adaptation des allocations au bien-être, au lieu de supprimer un tiers du budget, comme il l'a effectué la dernière fois. La dureté de la politique gouvernementale accroît l'écart entre les nantis et les démunis. Ce n'est donc pas le moment de bloquer cette adaptation de la liaison au bien-être ni de pratiquer des coupes sombres dans le pouvoir d'achat et le revenu de ceux qui doivent se contenter d'une simple allocation.

Plus d'information :

François Reman (CSC): 0488 25 78 41

Nicolas Deprets (FGTB): 0491 52 22 77

Didier Seghin (CGSLB): 0473 78 06 18